



ENSEMBLE ! 69, Maison des Passages 44 rue St Georges, 69005 LYON
contact : rhone@ensemble69.fr

COMMUNIQUE D'ENSEMBLE 69 !:

UNE SOLUTION PERENNE POUR LES MINEURS ISOLES : IL Y A URGENCE

ENSEMBLE69 ! s'inquiète encore une fois de la situation des mineurs isolés, remis à la rue par la Centre de Mise à l'Abri et d'Evaluation de la Métropole, à la suite du refus de leur minorité. Le 16 Janvier, la Ville de Lyon a ouvert un gymnase pour 140 des jeunes qui vivaient sous des tentes depuis des mois, depuis quelques semaines sous des températures négatives au square Sainte-Marie Perrin, en face des locaux de la Métropole. Suite à l'occupation partielle de l'église du Saint-Sacrement, toute proche de ce campement, le Diocèse a installé 30 jeunes dans des locaux lui appartenant. Nous saluons ces initiatives même si, au regard de l'urgence, elles ont été longues à mettre en place. Cela dit, au soir du 16 janvier, 23 jeunes restaient sans solution d'hébergement. Il en est ainsi chaque fois qu'un squat ou un campement est évacué, le relogement, quand il a lieu, concerne une large majorité des jeunes mais jamais tout le monde.

Le dimanche 21 janvier, un nouveau campement a donc été monté, regroupant 31 jeunes (8 mises à la rue entre-temps). Entre le 16 et le 21 janvier, le Collectif Migrants Croix-Rousse avait payé des nuits d'hôtel aux jeunes « restés sur le carreau ».

Nous refusons que ce genre de situation se répète régulièrement. Nous refusons que les institutions continuent à se renvoyer la balle à propos de ces mineurs isolés : la Métropole, les jugeant majeurs à l'issue de l'évaluation, les renvoient à la Préfecture, laquelle considère qu'elle a, dans le cadre de l'hébergement d'urgence, des personnes plus vulnérables à loger (cette opposition entre « publics » sans abri est odieuse). La lettre écrite par la ministre Charlotte Caubel, sombrée depuis avec le gouvernement Borne, indiquant que ces jeunes, dont l'évaluation contestait la minorité, étaient donc des majeurs et relevaient de la Préfecture, a achevé d'embrouiller une situation déjà très complexe. L'Etat et la Métropole semblent ignorer que ces mineurs sont en recours pour la reconnaissance de leur minorité, que lorsqu'il passent devant le juge pour enfants, habilité à statuer, ils sont reconnus mineurs pour 80% d'entre eux et enfin pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Alors, pourquoi, pendant le temps du recours, sont ils ignorés par les institutions et laissés à la rue ?

Est-il normal qu'un simple collectif citoyen réponde seul aux besoins de logement de ces jeunes en organisant des squats, des campements, une chaîne d'hébergement citoyen et, tout récemment, le paiement de nuits d'hôtel ?

Il faut en finir avec cette zone grise qui entoure la situation des mineurs isolés étrangers. Suite à la lettre de C. Caubel, la Métropole s'est empressée de s'abriter derrière cette lettre qui n'a aucune valeur.

ENSEMBLE 69 ! insiste sur la nécessité absolue de reconnaître la présomption de minorité pour tous ces jeunes et, donc, leur mise à l'abri jusqu'à épuisement de leurs recours. C'est ce que la Métropole avait initié en ouvrant la première Station pour ces mineurs en recours en 2020 et poursuivi avec l'ouverture d'une deuxième Station en 2022. Nous regrettons que la Métropole se soit arrêtée là : la mise en place de 300 places supplémentaires dans ces stations pourrait permettre de résoudre la question. La Métropole a finalement laissé à la Ville de Lyon (qui n'a pas la compétence concernant l'accueil des mineurs) le soin de trouver des solutions d'hébergement.

Nous approuvons le vœu présenté par Sandrine Runel au nom de LYEC et du Parti socialiste au conseil municipal de Lyon. L'exigence de la présomption de minorité doit être relayée au niveau national pour que cesse une situation absurde et hypocrite dont les victimes sont bien ces jeunes qui, arrivés en France après bien des drames, se trouvent mis à la rue avec un droit de recours impossible à exercer sans un minimum d'aide et le respect de leur dignité.

ENSEMBLE 69 ! exige qu'après tant d'épisodes douloureux dans l'accueil de ces mineurs, des solutions pérennes soient trouvées par, enfin, un travail en commun des institutions.